



MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE COLLECTIF

Réunions d'information



La loi de Transition énergétique a fixé un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. **Chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.** L'Union européenne a confirmé cette nouvelle obligation en 2018, avec une échéance plus courte, **au 31 décembre 2023.**

Afin d'anticiper cette échéance et dans une démarche de protection de l'environnement, la municipalité de Châteauneuf sur Isère, va mettre en place des sites de compostage volontaire. Pour fonctionner, chaque site doit recevoir les biodéchets d'environ 30 à 60 foyers.



Dans un premier temps, **la mise en place de 4 placettes de compostage** est prévue sur la commune :

- **En haut du village** à proximité de Agrodia ou Place des Pierres
- **A la cantine scolaire du village** : usage réservé uniquement pour la cantine
- **A la Vanelle** (lieu à définir)
- **Bonlieu** : une placette mixte cantine et particuliers

Des réunions d'information sont organisées :

- ▶ **A la salle de La Vanelle : le mardi 23 avril à 18h30, à destination des riverains de Bonlieu et de la Vanelle.**
- ▶ **En mairie (salle du conseil) : le mercredi 24 avril à 18h30, à destination des riverains du village.**

Les personnes qui souhaiteraient s'investir dans la gestion d'un site sont invitées à se faire connaître : une formation de référent de site va être mise en place courant juin 2019 (2 personnes par site sur 2 demi-journées).

D'autre part, les personnes intéressées par ce projet, même dans d'autres quartiers, peuvent se joindre à nos réunions et nous pourrons ainsi évoquer d'autres implantations futures.

Nous comptons sur votre présence !